**Art 1 – Objet de cette charte**

Cette charte a pour objet de spécifier les conditions d’accès à l’école des jeunes du CAB Golf Brive. Elle précise les droits et devoirs des enfants et de leurs parents. Elle est signée en début de période et constitue le règlement interne de l’école de golf.

**Art 2 – Droits d’inscription**

Tout enfant faisant partie de l’école CAB Golf doit avoir acquitté son règlement, rempli et signé le questionnaire médical et licencié.

**Art 3 – Ponctualité pour les entrainements et compétitions**

L’enfant doit arriver 15 minutes avant la séance d’entrainement afin d’éviter toute perturbation du cours. A la fin de la séance, l’enfant est sous la responsabilité des parents. En cas d’absence, Jérôme CANTAGREL (06.81.42.75.75) et le secrétariat de l’association (05 55 85 22 59) doivent être prévenus.

**Art 4 – Compétitions**

L’enfant doit, dans la mesure du possible, participer au moins à une ou plusieurs compétitions organisées pour les jeunes par le CD 19 OU LE cab golf

**Art 5 – Correction**

L’enfant doit avoir un comportement qui ne puisse nuire à la sécurité, ni au bon déroulement des séances. L’enfant s’engage à respecter le terrain, le matériel et les autres élèves. L’enfant est en toutes circonstances, tenu au respect de l’étiquette et des règles du jeu édictées par la FFGolf.

**Art 6 – Respect des consignes sanitaires**

L’enfant s’engage à respecter les recommandations sanitaires en vigueur

**Art 7 – Equipement et tenue vestimentaire**

Des clubs peuvent être prêtés aux élèves durant les cours. Les enfants doivent avoir des tees, un marque-balle, et des balles (hors practice), de l’eau et de la nourriture. La tenue vestimentaire doit être adaptée aux conditions climatiques.

**Art 8 – Non-respect du règlement**

L’encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente charte.

**Art 9 – Droit photos**

Les parents autorisent le CAB Golf de Brive à publier des photos de l’école de golf comportant leur enfant sur tout document d’information (photos de remises des prix, Gazette du club, site internet du Club).

**Art 10 – Accès au parcours**

Un élève obtiendra le droit de jouer sur le parcours selon son niveau et après décision favorable de l’enseignant.

**Art 11 – Planning des cours de l’école CAB Golf**

Un planning de tous les cours et des groupes d’élèves sera dressé par l’association et affiché au bureau.

**Art 12 – Conditions de modification de ce document**

Le présent document pourra faire si besoin l’objet d’une modification par le président de la commission sportive, l’enseignant et la responsable de l’Ecole CAB Golf.

Signature des parents Signature de l’élève

***CHARTE DE L’ECOLE DES JEUNES DU CAB GOLF*** *BRIVE*